
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 juillet 2013

DCM N° 13-07-04-28

Objet : Ouverture d'un espace associatif éco-citoyen sur les Hauts de Vallières.

Rapporteur: M. SCUDERI

Le contexte territorial du secteur des Hauts de Vallières a sensiblement évolué au cours des dernières années. Fort d'une grande mixité sociale ainsi qu'architecturale, jouissant d'une situation privilégiée en bordure de grands espaces naturels, l'offre en matière d'animation et le tissu associatif y sont pourtant encore trop pauvres. C'est pourquoi le Comité de Quartier de Vallières a travaillé depuis presque deux ans à l'ouverture d'un local d'animation sur ce secteur.

Cette démarche a permis la mobilisation de différents partenaires, en particulier des associations œuvrant sur le secteur (Connaître et Protéger la Nature – Les Coquelicots, Nouvelle Vie du Monde et l'Association Familiale de Vallières), qui ont uni leurs compétences pour accompagner les membres volontaires du Comité de Quartier au montage du projet. De son côté, le bailleur LOGIEST a accepté la mise à disposition de locaux vacants rue des Pins au bénéfice de l'opération.

D'importants travaux d'aménagements sont nécessaires avant l'ouverture de ce local associatif de 360 m² au public. Une première partie sera donc réalisée en vue d'une ouverture en octobre 2013. Les travaux se poursuivront sur le reste du plateau pour une livraison définitive de la totalité des locaux au printemps 2014 et pour un montant total de 380 000 €.

Les associations et membres du comité de quartier, en lien avec les services de la Ville, ont mené un travail de réflexion pour définir un projet répondant aux besoins du quartier et s'inscrivant en cohérence avec l'espace naturel et pédagogique. Ils souhaitent ainsi créer un lieu de vie qui encourage les échanges intergénérationnels et renforce le lien social, mais aussi devenir un pôle de référence en matière d'animation autour des questions d'écologie. Les différents publics du secteur seront accueillis dès la fin des travaux au sein du futur espace associatif éco-citoyen. Les trois associations engagées dans le projet animeront un espace ludothèque pour les plus petits, un espace de rencontre de type « café associatif » pour tous, des ateliers éducatifs et des actions d'aide à l'insertion professionnelle et sociale.

Il est proposé que la Ville de Metz soit locataire des locaux de Logiest, qui seront sous loués au CPN les Coquelicots via une convention de mise à disposition, lui en confiant l'animation

et la gestion. La Ville de Metz abonde la subvention de fonctionnement accordée à l'association afin de lui apporter les moyens de travailler dans le respect des objectifs établis en lien avec le projet du Comité de Quartier.

Le coût prévisionnel de l'animation du local associatif des Hauts de Vallières pour les trois derniers mois de l'année 2013 s'élève à 15 000 €. Celui-ci se compose de l'investissement de départ dans du petit matériel pédagogique et du mobilier à hauteur de 8 000 €, ainsi que des frais d'animation et de gestion des locaux à hauteur de 7 000 €. Il est donc proposé d'accorder une subvention de 15 000 € au CPN Les Coquelicots. Cette aide financière fait l'objet d'un avenant à la convention d'objectif et de moyens signée avec l'association.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social et de favoriser l'animation des quartiers,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser et signer le contrat de location avec la société Logiest, propriétaire des locaux mis à disposition et sis rue des Pins à Metz, ainsi que toute convention à conclure avec l'association,

DECIDE d'accorder une subvention de **15 000 €** à l'association Connaître et Protéger la Nature – Les Coquelicots au titre de la gestion et de l'animation des locaux associatifs des Hauts de Vallières,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec l'association susvisée ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **15 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué,

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ